

M.R.M.

Société anonyme au capital de 28.015.816 euros
Siège social : 65/67, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris
544 502 206 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 7 OCTOBRE 2011

PROCES-VERBAL

L'an deux mille onze et le sept octobre, à dix heures quinze, les actionnaires de la société M.R.M., société anonyme au capital de 28.015.816 euros divisé en 3.501.977 actions de 8 euros chacune, dont le siège social est situé 65/67, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur la convocation qui leur en a été faite par le Conseil d'administration.

L'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 2 septembre 2011, et l'avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 21 septembre 2011. Un avis de convocation a également été publié dans le journal d'annonces légales « Les Petites Affiches » du 21 septembre 2011. Les actionnaires nominatifs ont en outre été convoqués par lettre en date du 21 septembre 2011.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire, et à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques BLANCHARD en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Olivier LEMAISTRE et la SC V.E.L.E représentée par Monsieur Eric RAVOIRE, représentant les deux actionnaires présents et acceptants disposant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Maître David MANTIENNE est désigné comme secrétaire par les membres du bureau ainsi constitué.

Le cabinet RSM CCI Conseils, commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est représenté par Monsieur Cyrille FAYETTE, le cabinet KPMG SA étant pour sa part absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que des actionnaires possédant 1.650.353 actions soit 3.300.486 droits de vote, sont présents, représentés ou ont voté par correspondance.

Monsieur le Président déclare alors que l'Assemblée étant composée d'actionnaires représentant plus du quart des actions ayant le droit de vote est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Décision de poursuite de l'activité de la Société en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce.
- Pouvoirs.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- 1°) Un exemplaire des statuts de la société ;
- 2°) Un exemplaire du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires numéro 105 du 2 septembre 2011 ;
- 3°) Un exemplaire du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires numéro 113 du 21 septembre 2011 ;
- 4°) Un exemplaire du journal d'annonces légales « Les Petites Affiches » du 21 septembre 2011 ;
- 5°) La copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires et aux commissaires aux comptes ;
- 6°) La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ;
- 7°) Les pouvoirs des actionnaires représentés ;
- 8°) Les bulletins de vote par correspondance retournés par les actionnaires ;
- 9°) Le rapport du Conseil d'administration ;
- 10°) Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée.

Monsieur le Président déclare que le rapport du Conseil d'administration, le projet des résolutions ainsi que les autres documents énumérés par la loi et les règlements ont été communiqués aux actionnaires dans les conditions requises.

L'Assemblée donne acte à Monsieur le Président de cette déclaration.

Monsieur le Président donne ensuite lecture à l'Assemblée du rapport établi par le Conseil d'administration. Ce rapport rappelle notamment que l'article L.225-248 du Code de commerce prévoit l'obligation pour le Conseil d'administration, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de décider la dissolution anticipée de la société ou la poursuite de son activité.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

(Décision de poursuite de l'activité de la Société en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

Après avoir rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2011 appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 a constaté une perte de (11.552.840) euros, que l'Assemblée Générale a décidé d'affecter en totalité cette perte au poste « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à (65.353.030) euros au 31 décembre 2010 et que, du fait de cette perte, les capitaux propres de la Société ont été ramenés à un montant inférieur à la moitié du montant du capital social de la Société,

Décide, en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, de ne pas procéder à la dissolution anticipée de la Société et de poursuivre l'activité sociale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder à toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

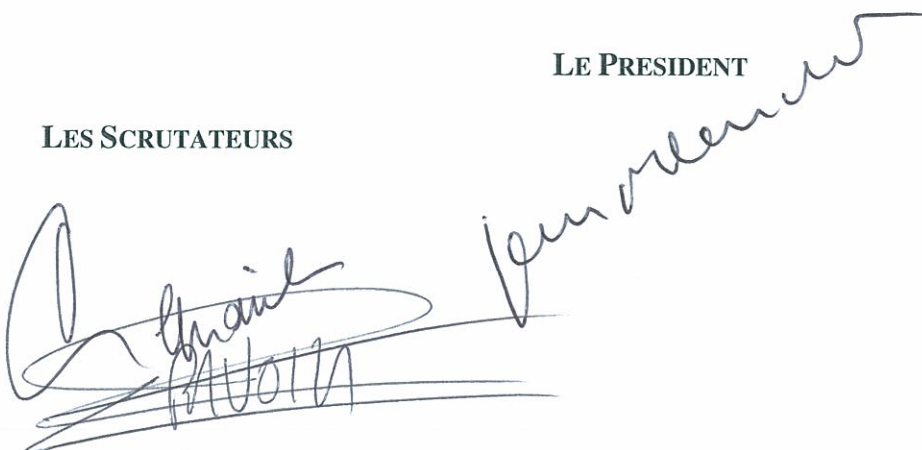
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures trente.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS

LE SECRETAIRE

The block contains handwritten signatures. A large, flowing signature, likely of the President, extends from the center towards the right. Below it, there are several other signatures, some appearing to be in blue ink, located under the 'LES SCRUTATEURS' heading.A handwritten signature in dark ink, likely of the Secretary, is located under the 'LE SECRETAIRE' heading.